APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Portage et pérennisation de la plateforme Kiltir.org

Table des matières

1. Contexte 1

2. Objet et déroulement de la procédure 1

3. Candidats admissibles 2

4. Contenu de la manifestation d'intérêt 2

5. Examen des manifestations d'intérêt 2

6. Calendrier indicatif 2

7. Demandes de précisions 3

8. Soumission des candidatures 3

9. Dispositions générales 3

1. Contexte

Kiltir.org est une plateforme numérique qui constitue une vitrine des industries culturelles et créatives (ICC) en Indianocéanie. Elle valorise les talents créatifs et professionnels de la zone océan Indien dans les ICC, facilite la mise en réseau des actrices et acteurs des ICC et promeut les événements et opportunités destinés aux professionnels de la culture. Développée sous Drupal, Kiltir.org est une plateforme déjà opérationnelle, qui propose notamment des actualités, des ressources et des opportunités professionnelles destinées aux acteurs des ICC. Elle dispose également de fonctionnalités permettant aux acteurs extérieurs de proposer directement des contenus, dont l'utilisation reste à développer.

Mise en place dans le cadre du projet de développement des Industries culturelles et créatives en Indianocéanie (ICC) de la Commission de l'océan Indien, financé par l'Agence française de développement, la plateforme arrive à une étape de transition à l'approche de la fin du projet, prévue fin 2028. Hydea, chef de file du consortium d'assistance à maitrise d'ouvrage du projet ICC de la COI, souhaite assurer la continuité, la consolidation et l'autonomisation progressive de Kiltir.org au-delà de la fin du projet.

2. Objet et déroulement de la procédure

Le présent AMI vise à identifier des structures susceptibles d'assurer le portage, l'animation et la pérennisation de Kiltir.org, ainsi qu'à recueillir leurs premières propositions sur les modalités possibles d'organisation et de développement de la plateforme. À l'issue de cet AMI, des échanges pourront être organisés avec les structures intéressées afin d'approfondir les différentes options de portage et de définir les modalités de contractualisation les plus adaptées, dans le respect des règles applicables.

À ce stade, il n'est demandé ni proposition technique détaillée ni budget prévisionnel complet.

3. Candidats admissibles

Peuvent se porter candidates les personnes morales légalement constituées (associations, entreprises, établissements, organisations) justifiant d'une activité en Indianocéanie (La Réunion-France, Madagascar Maurice, Seychelles, Union de Comores)

Les candidats déclarent sur l'honneur l'absence de conflit d'intérêts avec la COI et remplissent les conditions d'éligibilité fixées par le financeur, l'AFD.

4. Contenu de la manifestation d'intérêt

Les structures intéressées sont invitées à transmettre une manifestation d'intérêt de cinq pages maximums comprenant :

- Une présentation de la structure, de ses domaines d'expertise et de ses principales expériences pertinentes, notamment en matière de gestion de plateformes numériques, d'animation de communautés et de développement de projets culturels ou collaboratifs.
- Une courte note d'intention présentant sa compréhension des objectifs de Kiltir, sa vision du développement de la plateforme, notamment de sa dimension contributive, et les premières pistes envisagées pour sa pérennisation ;

Une présentation des compétences et ressources humaines qui pourraient être mobilisées pour assurer l'animation et le fonctionnement de la plateforme. Les candidats peuvent joindre tout document utile pour appuyer leur manifestation d'intérêt. À ce stade, aucune proposition technique détaillée ni offre financière n'est demandée.

5. Examen des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt seront examinées au regard de l'expérience des candidats, du caractère opérationnel de leur réseau professionnel, de leur capacité à mobiliser des relais dans les territoires de l'Indianocéanie, des ressources humaines envisageables et de la pertinence de leur vision pour le développement et la pérennisation de Kiltir.org.

Des échanges pourront être organisés avec les structures présentant les profils les plus pertinents afin d'approfondir les possibilités de collaboration.

Hydea pourra organiser des échanges avec les structures présélectionnées afin d'approfondir leurs propositions et de préciser les modalités possibles de portage et d'accompagnement. Ces échanges sont proposés à tous les candidats présélectionnés dans les mêmes conditions.

6. Calendrier indicatif

Étape	**Date**
Publication de l'AMI	**30 octobre 2026**
Date limite des demandes de précisions	**6 novembre 2026**
Diffusion des réponses à l'ensemble des candidats	**10 novembre 2026**
Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt	**20 novembre 2026 à 18:00 CET**

7. Demandes de précisions

Les demandes de précisions sont adressées par courrier électronique à p.lazzoni@hydea.it (cc à astrid.audibert@coi-ioc.org) jusqu'au **6 novembre 2026**. Les réponses sont communiquées à l'ensemble des candidats par courrier électronique.

8. Soumission des candidatures

Les manifestations d'intérêt devront être transmises par courrier électronique à p.lazzoni@hydea.it (cc à astrid.audibert@coi-ioc.org) au plus tard le **20 novembre 2026 à 18:00 CET**, avec pour objet **« AMI - Portage et pérennisation de Kiltir.org ».**

Le présent appel est géré par Hydea avec l'appui de l'Assistance technique du projet ICC déployée auprès de la COI. Un accusé de réception est adressé à chaque candidat. Les fichiers sont transmis au format PDF, pour un poids total n'excédant pas 10 Mo.

9. Dispositions générales

Le présent AMI constitue une démarche d'identification et de présélection. Il ne vaut pas engagement de financement ni attribution automatique d'un contrat.

Les éventuels frais de préparation des candidatures sont supportés par les candidats. Hydea se réserve le droit de ne pas donner suite à l'AMI, de le modifier ou de l'annuler, sans indemnisation des candidats. Les informations transmises sont traitées de façon confidentielle et utilisées aux seules fins de la procédure conformément aux règles de protection des données personnelles.

Activité réalisée dans le cadre du projet ICC de la Commission de l'océan Indien financé par l'Agence française de développement
